



CONTRAT DE FILIERE TRUFFES D'AUTOMNE DU GRAND EST

ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2021-2023



Photos © L. Wehrlen

SOMMAIRE

Partie 1 : Préambule

- 1.1. Signataires et partenaires associés au présent contrat
- 1.2. Objet du contrat
- 1.3. Champ d'application
- 1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

Partie 2 : Etat des lieux et perspectives de la filière

- 2.1. Présentation de la filière trufficole en Grand Est
- 2.2. Présentation de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est
- 2.3. Diagnostic de la filière

Partie 3 : Bilan, enjeux et orientations stratégiques

- 3.1. Augmenter et pérenniser les surfaces de plantations
- 3.2. Former et apporter un accompagnement technique aux trufficulteurs du Grand Est
- 3.3. Renforcer les actions de recherche et de développement
- 3.4. Améliorer la structuration de la filière
- 3.5. Développer les actions de communication et de promotion de la filière

Partie 4 : Plan d'actions

Partie 1 Préambule

1.1. Les signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- la Région Grand Est, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, son Président ;
- le Président de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est (ATGE), représentée par Monsieur Stéphane PHILIPPE, son Président.

1.2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objectif de définir les orientations stratégiques, les objectifs et les actions nécessaires pour renforcer le développement de la filière truffe sur le Grand Est.

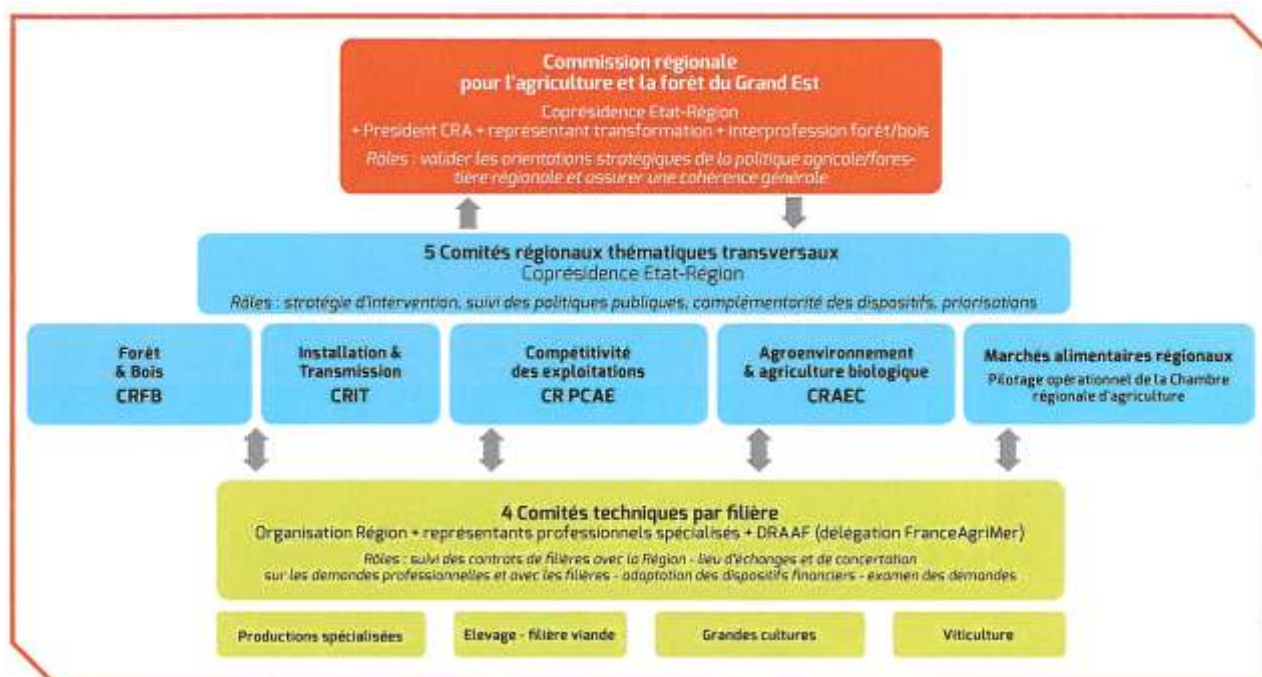
Il a été construit dans la continuité du contrat de filière truffes du Grand Est 2018-2020 et traduit la volonté des professionnels et de la Région de renforcer la compétitivité, la structuration et le développement de la filière trufficole.

1.3. Champ d'application

Les orientations stratégiques définies par le présent contrat concernent l'ensemble du territoire Grand Est et portent sur la période 2021-2023 pour l'ensemble des secteurs en lien avec la filière trufficole.

1.4. Pilotage, mise en œuvre et évaluation

La gouvernance de la politique agricole régionale de la Région Grand Est prévoit plusieurs comités techniques déclinés par filière comme le mentionne le schéma ci-après.



Le Comité technique Productions Spécialisées organisé par la Région, les représentants professionnels et la DRAAF assurera le suivi du contrat de filière truffe du Grand Est. A ce titre, le comité technique constituera le lieu pour :

- dresser le bilan des actions réalisées ;
- identifier les axes d'amélioration ;
- réviser le cas échéant les stratégies mises en œuvre ;
- adapter les dispositifs financiers ;
- examiner les demandes des professionnels ;
- assurer au terme des quatre années, l'évaluation du contrat de filière.

Selon les besoins, des groupes de travail spécifiques pourront être mis en place afin de débattre et d'expertiser techniquement des sujets particuliers.

La mise en place d'indicateurs dans la déclinaison des actions retenues dans la stratégie régionale promue par ce contrat permettra de faciliter le pilotage, le suivi, et l'évaluation des actions soutenues. Il s'agit d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la situation régionale mais également de mesurer l'impact des stratégies mises en œuvre.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans jusqu'au 31 décembre 2023 et pourra être prorogé, amendé en cas de besoin lors des comités techniques productions spécialisées. Un bilan approfondi sera réalisé à cette occasion.

Partie 2

Etat des lieux et perspectives de la filière

2.1. Présentation de la filière trufficole en Grand Est

Moins connues aujourd'hui que la truffe noire, les truffes du Grand Est ou truffes d'automne : truffe de Bourgogne (*Tuber aestivum var uncinatum*) et truffe mésentérique ou truffe de Meuse (*Tuber mesentericum*) ont été les premières à être dégustées au Moyen Âge par les rois de France qui les recherchaient principalement en Champagne et Lorraine. Condiment plus qu'aliment, elles ne se consommaient peu en milieu rural et constituaient surtout un élément de revenu supplémentaire pour les paysans et les forestiers. Aujourd'hui, les gastronomes leur retrouvent un intérêt puisqu'on sait les valoriser par des recettes adaptées à leurs particularités.

Les truffes du Grand Est, appelées aussi truffes d'automne, se récoltent, grâce à des chiens dressés dans ce but, de septembre à janvier dans toutes les forêts, haies et friches, assises sur des sols calcaires et composées de chênes, charmes, tilleuls, noisetiers, mais aussi de pins divers.

L'abondance de la récolte est dépendante de la pluviosité des mois d'été. Le changement climatique s'avère donc préjudiciable pour les rendements. De fait, la production n'a cessé de décroître ces dernières décennies, liées à l'évolution des pratiques agricoles, comme l'attestent les chiffres suivants :

Département	Production en tonnes		
	1868	1889	Aujourd'hui
Aube	5	6	0,5 à 1
Marne	0,1	0,2	0,1
Haute-Marne	10	18	1,5 à 2
Meurthe-et-Moselle	2	4	1,5 à 2
Meuse	3	4	
Moselle	0,3	0,3	

Sources : A. Chatin (1869) et estimations ATGE

Les aléas climatiques (chaleurs et sécheresses) de plus en plus fréquents, rendent donc les récoltes en milieu naturel de plus en plus incertaines. À cette incertitude, se rajoutent de nouveaux facteurs comme la surabondance de gibier, surtout de sangliers, qui en amoindrissent encore les quantités. Enfin, l'ouverture des forêts à tout public a pour conséquence de laisser quiconque s'approprier des truffes sur les terrains d'autrui, ce qui est prohibé sans l'autorisation du propriétaire.

Pour toutes ces raisons, les trufficulteurs recherchent depuis 40 ans environ, les moyens de maîtriser la production de truffes dans des vergers. Ces vergers cherchent à reproduire les conditions naturelles de vie du champignon associé à ses arbres-hôtes. Après une phase d'engouement dans les années 70 et 80, force est de constater un net ralentissement du rythme des plantations truffières pour plusieurs raisons, dont la principale en est le coût (au moins 10 000 €/ha, le coût des plants étant le principal poste de dépenses) et la longue période d'attente avant l'entrée en production (5 à 10 ans).

Les vergers truffiers sont un excellent moyen de revitaliser le milieu rural car ils permettent de valoriser les friches, anciennes vignes et anciens vergers fruitiers. Dans les grandes plaines agricoles, les haies plantées en arbres truffiers sont un élément de structuration du paysage.

On estime actuellement à environ 20 hectares la surface annuellement plantée en arbres truffiers dans le Grand Est. Dans de bonnes conditions climatiques et sans arrosage, on évalue à 20-30 kg la quantité de truffes récoltées par hectare. Les truffes récoltées annuellement sur tous les départements de la Région Grand Est peuvent représenter de 4 à 6 tonnes. Des centaines de caveurs (récoltants) agissent de manière spontanée et vendent leur récolte dans des circuits majoritairement occultes. La récolte organisée, transitant par les marchés et autres événements officiels n'atteint pas plus de 500 kg, soit environ le dixième de la récolte totale.

Cet état de fait empêche la mise en place d'une filière reconnue et structurée (reconnaissance de l'origine des truffes, contractualisation des approvisionnements, respect de la législation en vigueur sur les transactions commerciales et la qualité des produits).

2.2. Présentation de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est (ATGE)

Les trufficulteurs et récoltants des départements de la Région au plus fort potentiel (Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) se sont regroupés au sein d'associations ayant pour but de promouvoir les truffes et de former les trufficulteurs. Elles ont aussi un rôle très fort en réunissant régulièrement leurs adhérents et en constituant des réseaux de connaissances. L'ensemble de ces associations compte environ 300 personnes. Actuellement, le public de la filière représente 90% de récoltants de truffes sylvestres et seulement 10% de planteurs en truffières. Un des objectifs de l'ATGE est d'augmenter le nombre de planteurs pour les professionnaliser et organiser la filière.

Une association interrégionale a fédéré jusqu'en 2016 les associations des anciennes régions Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace, toutes concernées par les truffes d'automne, dans le but principal de les faire reconnaître au sein de la Fédération Française des Trufficulteurs (FFT).

Après la fusion des Régions, les associations départementales de la Région Grand Est se sont regroupées au sein d'une nouvelle association : l'ATGE (Association des Trufficulteurs du Grand Est).

Une association des trufficulteurs d'Alsace et une association des trufficulteurs de l'Aube sont en passe de se constituer prochainement.

2.3. Diagnostic de la filière

ATOUPS

- Une production prestigieuse du Grand Est
- Existence d'associations dans les départements de la Région fédérées au sein de l'ATGE

FAIBLESSES

- Une filière faible et peu structurée
- De nombreux récoltants vendant leur récolte dans des circuits occultes

OPPORTUNITES

- Développer la production de truffes dans des vergers
- Faire de la truffe un élément d'attractivité touristique et économique du Grand Est

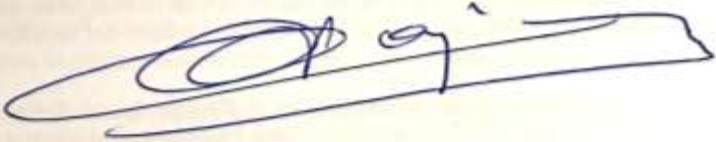
MENACES

- Récoltes de plus en plus incertaines dues aux aléas climatiques
- Surabondance de gibier
- Multiplication des récoltants agissant illégalement


A Illkirch - Graffenstaden

Le 23 septembre 2022

Le Président de la Région Grand Est



Le Président de l'Association des Trufficulteurs du Grand Est



Partie 3

Bilan, enjeux et orientations stratégiques

Cinq enjeux sont définis au titre du contrat de filière 2021-2023 :

- **AUGMENTER ET PERENNISER LES SURFACES DE PLANTATIONS** pour maintenir le potentiel productif contrôlé de la région et redynamiser la filière

Ce premier axe vise à :

- accroître significativement les surfaces actuellement plantées
- maintenir le potentiel productif contrôlé de la Région
- dynamiser la filière
- reconquérir des milieux délaissés (friches, anciennes vignes)

Sur la période 2018-2020, près de 15 ha de nouvelles truffières ont été plantées dans le Grand Est. Pour ne pas casser la dynamique de plantation engagée, il est proposé de maintenir ce dispositif avec un objectif de plantation de 20 nouveaux hectares sur 2021-2023.

Les propositions de modifications du dispositif par rapport au précédent contrat de filière sont les suivantes :

Plafond d'aide max. : 5 000 €/ha contre 3 500 €/ha car l'investissement a été sous-estimé et représente 15 000 €/ha

Taux d'aide (40%) et dépenses éligibles restent inchangées excepté : ouverture à l'espèce *melanosporum* à hauteur de 30% maximum de la surface plantée pour adapter les variétés au changement climatique + ouverture du matériel de protection individuelle en plus de la clôture.

L'aide sera attribuée en priorité aux planteurs n'ayant pas encore bénéficié d'aide à la plantation sur la période 2018-2020.

- **FORMER ET APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE AUX TRUFFICULTEURS DU GRAND EST** afin de professionnaliser les acteurs de la filière

Ce deuxième axe vise à :

- accompagner les planteurs, agriculteurs et non-agriculteurs, en leur garantissant un suivi technique précédé d'une formation initiale
- professionnaliser les producteurs de truffes en leur apportant des références techniques
- former l'ensemble des acteurs de la filière dont les non agriculteurs aux bonnes pratiques et au respect des règles existantes par des formations continues à thèmes

1. Accompagnement technique des trufficulteurs par l'ATGE

Contrairement au précédent contrat de filière, la Région ne prend plus en charge les frais d'accompagnement technique individuel des planteurs qui ont un projet de plantation ou qui ont planté une truffière. Une facturation sera faite par l'ATGE au bénéficiaire du conseil permettant ainsi d'avoir des recettes au sein de l'association. Une participation de 200 €/jour et de 100 €/demi-journée sera demandée pour toute prestation et permettra dans le même temps d'asseoir la légitimité de l'action de l'ATGE, structure de référence pour le conseil aux planteurs.

2. Aide à la formation des producteurs de truffes

Dans le cadre des aides à la plantation, une formation est exigée pour professionnaliser les producteurs afin qu'ils puissent maîtriser au mieux la production truffière en vergers. La Région pérennise son accompagnement financier pour la formation initiale des nouveaux planteurs auprès des personnes ne bénéficiant pas de fonds VIVEA. La formation cavage ne sera plus prise en charge par la Région. Seules les sessions « créer sa truffière », « entretenir sa truffière » et « contrôle des truffes » seront soutenues.

- **RENFORCER LES ACTIONS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT** pour améliorer les pratiques des volontaires à la plantation et des détenteurs de truffières

Ce troisième axe vise à :

- soutenir les programmes de recherche en lien avec la production truffière
- structurer un réseau de truffières référentes, pilotes ou expérimentales
- aider à la diffusion des connaissances notamment par le biais de journées techniques

La Région a pris en charge la mise en place de 3 sites vitrines dans le premier contrat de filière et le suivi de ces sites.

Un soutien financier sera apporté pour l'accompagnement technique sur les trois nouveaux sites expérimentaux (10 jours) (+ petits matériels d'expérimentation si besoin) et pour accompagner l'ATGE pour l'organisation de 1 à 2 journées techniques collectives par an sur le Grand Est représentant une aide de 2 000 €/an maximum.

- **AMELIORER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE** en mettant en œuvre un plan d'actions opérationnelles pour construire des relations entre tous les acteurs de la filière

Ce quatrième axe vise à :

- construire des relations entre tous les acteurs et établir des conventions d'usage entre chacun, dans le respect des lois et règlements en vigueur
- mettre en place des outils les mieux adaptés à la récolte en milieux naturels, comme les concessions ou les baux
- élaborer un cahier des charges pour garantir la qualité, mais aussi l'origine et la légalité de la production des truffes
- développer les relations entre l'offre et la demande

Peu d'actions ont encore été entreprises sur le sujet. Cependant, il s'agira notamment de travailler avec la Direction du Tourisme pour développer les actions suivantes étroitement liées à l'enjeu numéro 5 :

- Promotion auprès des restaurateurs
- Evénements en lien avec d'autres produits (vins par exemple) + fêtes de la truffe (marché aux truffes + autres animations)
- Offices de tourisme: à l'exemple de Joinville multiplier les séjours autour de la truffe (cavage, repas truffés, lieux touristiques...)

- **DEVELOPPER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA FILIERE** en encourageant notamment l'initiation d'événements mettant en valeur les truffes du Grand Est

Ce cinquième axe vise à :

- encourager les actions de promotion et de communication menées par l'ATGE auprès du grand public
- développer les démarches de promotion en lien avec le secteur de la gastronomie et du tourisme, régional, national et transfrontalier
- organiser des marchés aux truffes labellisés
- établir des liens entre tous les acteurs concernés de la filière au profit de son efficacité et de sa notoriété

Les actions de communication étant prioritaires et indispensables pour la filière, la Région continuera son accompagnement comme pour le précédent contrat en y consacrant une enveloppe de 20 000 €/an.

Afin de structurer et contrôler la filière, l'ensemble des aides présentées dans le chapitre ci-après seront réservées exclusivement aux adhérents d'une association trufficole reconnue par l'ATGE.

Partie 4 Plan d'actions

Enjeu 1 : Augmenter et pérenniser les surfaces de plantations	
Action	Aide à la plantation de truffières
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	Les volumes de production de truffes demeurent trop limités pour assurer la solidité de la filière. Pour développer les surfaces plantées, l'ATGE identifie les planteurs volontaires et les sites pressentis. Elle centralise et organise les commandes de plants truffiers exclusivement auprès de pépiniéristes certifiés.
Objectif	Augmenter les surfaces d'environ 20 ha sur trois ans tout en assurant un suivi technique des exploitants
Modalités d'action	Soutien aux investissements
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers désireux d'avoir une activité trufficole sous réserve de déposer une déclaration de producteur, exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, sociétés à objet agricole, établissement d'enseignement et de recherche agricoles mettant en valeur une exploitation agricole
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Conditions particulières d'éligibilité : Pour bénéficier de l'aide, le demandeur devra fournir une attestation de suivi de formation complète sur la création de truffières délivrée par le CFPPA Croigny, être adhérent à une association trufficole et être accompagné techniquement par l'ATGE.</p> <p>Liste des dépenses éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat des plants de truffes d'automne certifiés, ouverture à l'espèce <i>melanosporum</i> à hauteur de 30% maximum de la surface plantée pour adapter les variétés au changement climatique - acquisition de matériels de protection (clôture et protections individuelles) et de système d'arrosage d'appoint - travaux de préparation du sol avant plantation uniquement <p>Intensité de l'aide : 40% des dépenses éligibles</p> <p>Plafond de l'aide : 5 000 €/ha</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface minimum de plantation : 0,5 ha - Chaque demande sera limitée à 2 ha de plantation sauf exception en cas d'un démarrage d'une nouvelle installation ou d'un projet collectif - Obligation de maintien de la surface pendant 10 ans - Les dossiers seront examinés au cas par cas par l'ATGE lors d'un comité technique
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : environ 35 000 €/an
Planification	Années 2021-2023
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide - Investissements générés - Nombre d'ha de truffières replantés - Volume de truffes produites et mises sur le marché

Enjeu 2 : Former et apporter un accompagnement technique aux trufficulteurs	
Action	Accompagnement technique des nouveaux trufficulteurs et des producteurs déjà établis
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	<p>Toutes les associations membres de l'ATGE essayent de répondre aux demandes des trufficulteurs. Elles organisent localement des journées techniques pour les adhérents et assurent des réunions d'informations et d'échanges ainsi que des visites individuelles ou collectives.</p> <p>Le besoin en accompagnement technique des trufficulteurs est important et à la mesure de la professionnalisation souhaitée des nouveaux acteurs de la trufficulture régionale. L'appel à des spécialistes est absolument nécessaire avec leur prise en charge financière correspondante.</p>
Objectifs	<p>Accompagner techniquement les trufficulteurs par le biais de l'intervention de spécialistes</p> <p>Organiser des journées techniques pour les adhérents, des réunions d'informations et d'échanges, des visites individuelles ou collectives</p> <p>Diffuser les informations techniques aux trufficulteurs installés et nouveaux installés</p>
Modalités d'action	Aide à la diffusion et aux transferts de connaissances
Bénéficiaire	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	La Région ne prend plus en charge les frais d'accompagnement technique individuel des planteurs qui ont un projet de plantation ou qui ont planté une truffière. Une facturation sera faite par l'ATGE au bénéficiaire du conseil permettant ainsi d'avoir des recettes au sein de l'association. Une participation de 200 €/jour et de 100 €/demi-journée sera demandée pour toute prestation et permettra dans le même temps d'asseoir la légitimité de l'action de l'ATGE, structure de référence pour le conseil aux planteurs.
Budget prévisionnel	Pas d'aide régionale allouée sur cette action
Planification	Années 2021-2023
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivis techniquement par l'ATGE - Nombre d'exploitants ayant participé aux journées techniques ou réunions - Evolution du nombre d'installations
Action	Aide à la formation des producteurs de truffes
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	La formation était traditionnellement un élément fort des organisations trufficoles des anciennes Régions du Grand Est et de Bourgogne, à travers le lycée agricole de Chaumont (52).

	<p>Pour diverses raisons, un autre établissement a été identifié, mieux à même de répondre aux sollicitations des acteurs : le lycée forestier de Crogny (10).</p> <p>L'ATGE élabore actuellement le contenu des modules de formation avec les enseignants du lycée forestier de Crogny et de son CFPPA. Elle identifie les formateurs spécialistes dans chaque domaine et accompagne les tournées et visites de terrain.</p> <p>L'ambition de l'ATGE dans ce domaine est de professionnaliser les producteurs de truffes en leur donnant toutes les connaissances nécessaires à la maîtrise de la production truffière en vergers. Il s'agira également de former tous les acteurs de la filière (particuliers et professionnels de la restauration et de la transformation) aux bonnes pratiques et au respect des règles existantes. Les matières enseignées concerneront la biologie des truffes, la récolte par les chiens truffiers, la culture en vergers, la mise en marché, la cuisine, le contrôle de la qualité...</p> <p>Actuellement, aucun soutien public ne permet aux non-agriculteurs de bénéficier d'aides pour le suivi de formations. Les formations sont qualifiantes pour les stagiaires et leur ouvrent des droits prioritaires pour des aides à la création de vergers.</p>
Objectifs	<p>Professionaliser les producteurs afin de donner aux trufficulteurs toutes les connaissances nécessaires à la maîtrise de la production truffière en vergers</p> <p>Encourager les non-agriculteurs à suivre une formation professionnalisante</p>
Modalités d'action	Aide à la diffusion et aux transferts de connaissances
Bénéficiaire	CFPPA de Crogny (10)
Modalités d'intervention Conseil Régional	La Région prendra en charge le coût des formations délivrées par le CFPPA de Crony à hauteur d'environ 25 000€/an pour les formations suivantes : « créer sa truffière », « entretenir sa truffière » et « contrôle des truffes » seront soutenues.
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 25 000 €/an
Planification	Années 2021-2023
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouveaux planteurs (non-agriculteurs et agriculteurs) ayant suivi la formation initiale - Nombre de personnes ayant suivi les sessions de formation générales

Enjeu 3 : Renforcer les actions de recherche et de développement	
Action 1	Programmes de recherches et transfert des références techniques
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	<p>Comme toute spéculation agricole ou forestière, la trufficulture justifie la mise en place de moyens d'expérimentation et de démonstration des techniques à l'intention des volontaires à la plantation ou des détenteurs de truffières désireux d'améliorer leurs pratiques.</p> <p>L'ATGE œuvre actuellement sur trois sites démonstratifs (1 en Alsace, 1 en Lorraine et 1 en Champagne-Ardenne).</p> <p>L'association s'investit dans l'entretien, la taille et le renouvellement des plants, les observations et les récoltes, la collecte des données et l'accueil de visiteurs (élus, professionnels, chercheurs, stagiaires).</p> <p>Une partie des nouvelles parcelles sera consacrée à la recherche sur d'autres espèces de truffes et d'arbres (par exemple <i>Tuber Melanosporum</i>).</p>
Objectifs	<p>Structurer un réseau de truffières référentes, pilotes ou expérimentales</p> <p>Développer les actions de recherches et d'amélioration de techniques afin de valoriser la production (préparation des terrains, entretiens, arrosage, mélange des espèces, taille des arbres...)</p> <p>Diffuser les informations techniques aux exploitants installés et nouveaux installés</p> <p>Réaliser des travaux de recherche sur des nouvelles espèces de truffes et d'arbres</p>
Modalités d'action	Soutien à la création de truffières et à l'accompagnement technique pour sa mise en place
Bénéficiaire	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Accompagnement scientifique et technique pour la mise en place des nouvelles truffières vitrines :</p> <p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>La Région prendra en charge l'accompagnement technique sur les trois nouveaux sites à hauteur de 80% des coûts plafonnées à 300 €/j. pendant 10 jours/an.</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 12 400 €/an
Planification	Années 2021-2023
Critère de suivi et d'évaluation	- Sites mis en place et bilan des actions de recherche

Enjeu 4 : Améliorer la structuration de la filière	
Action 1	Mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles pour structurer la filière
Priorité pour la profession	2
Problématique identifiée	La filière trufficole regroupe de nombreux acteurs : les propriétaires fonciers, les récoltants, les trufficulteurs, les organisateurs de marchés et évènements commerciaux, les transformateurs, les acteurs du tourisme et de l'hôtellerie. A ce jour, la filière est particulièrement atomisée et peu contrôlée.
Objectifs	<p>Construire des relations entre tous les acteurs et établir des conventions d'usage entre chacun, dans le respect des lois et règlements en vigueur</p> <p>Mettre en place des outils les mieux adaptés à la récolte en milieux naturels, comme les concessions ou les baux</p> <p>Elaborer un cahier des charges pour garantir la qualité, mais aussi l'origine et la légalité de la production des truffes, comme la mise en place d'un label</p> <p>Développer les relations amont et aval entre les offices de tourisme et les chambres syndicales des hôteliers et restaurateurs pour faire connaître l'offre que constituent les marchés, les repas gastronomiques ou la découverte des truffes dans leur milieu, en matière d'attractivité touristique et de développement économique</p>
Modalités d'action	Aide à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnelles pour structurer la filière via l'intervention d'experts
Cible	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif Soutenir le progrès en agriculture, viticulture et forêt</p> <p>La Région prendra en charge l'intervention d'experts à hauteur de 80% maximum des coûts plafonnés à 300 €/j. pendant 10 jours prévus annuellement</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale : env. 2 400 €/an
Planification	Année 2021-2023
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la présence des productions de truffes du Grand Est chez les restaurateurs - Evolution du volume de récolte de truffes passant dans le circuit organisé

Enjeu 5 : Développer les actions de communication	
Action 1	Promotion des productions trufficoles du Grand Est auprès du grand public
Priorité pour la profession	1
Problématique identifiée	<p>Les truffes produites au sein du territoire Grand Est sont encore trop méconnues du grand public et des professionnels de la restauration. Ces derniers connaissent principalement la truffe noire (appelée aussi truffe du Périgord). En conséquence, les truffes produites en Grand Est sont, soit peu achetées, soit mal cuisinées ce qui en détériore leur image.</p> <p>Il importe donc de diffuser le plus largement possible la bonne information sur les truffes de notre Région.</p>
Objectif	<p>Encourager les actions de promotion sur les truffes par le biais de différents supports (plaquettes, site internet...)</p> <p>Initier des évènements promotionnels sur la truffe, sa gastronomie et son attractivité touristique</p> <p>Valoriser la notoriété des truffes du Grand Est et les liens avec les restaurateurs/consommateurs en soutenant les manifestations et événements destinés au grand public en particulier dans les capitales et grandes villes des pays frontaliers (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse)</p>
Modalités d'action	Soutien au programme de communication et aux manifestations destinées à la promotion des truffes du Grand Est
Cible	ATGE
Modalités d'intervention Conseil Régional	<p>Dispositif promotion des productions régionales</p> <p>La Région prendra en charge à hauteur de 80% maximum, les coûts du plan de communication de la filière truffe.</p>
Budget prévisionnel	Aide régionale annuelle : env. 16 000 €/an
Planification	Aide annuelle 2021-2023
Critère de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Articles de presse relatant les évènements mettant en avant les truffes du Grand Est - Plaquettes d'information - Evolution de la présence des productions régionales sur le marché